VILLE DE Houlgate

République Française – Département du Calvados
MAIRIE DE HOULGATE
10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-63 **PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX – RUE CLAIRE JOUVET A HOULGATE.**	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux. Absents excusés : Marianne ESHET : donne pouvoir à Laurent LAEMLÉ Valérie BONNEL : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Catherine POULAIN : donne pouvoir à Annie DUBOS Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Jean-Luc LEMARIÉ : donne pouvoir à Agnès BERODOT
Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Patrick BLOSSE présente aux membres du Conseil Municipal le dossier établi par le SDEC ÉNERGIE relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication de la Rue Claire Jouvet, constituant la mise au point définitive de l'étude préliminaire.

Patrick BLOSSE précise que le coût total de cette opération s'élève à 155 652,12 € TTC (soit 129 710,10 € HT).

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 60 % et de 80 % pour la résorption des fils nus ; sur le réseau d'éclairage public, il est de 60 % (avec une dépense prise en compte plafonnée à 75 € par mètre linéaire de voirie) et de 60 % sur le réseau de télécommunication.

Après déduction des participations mobilisées par le SDEC ÉNERGIE (100 611,08 €, correspondant à un taux moyen d'aide de 64,64 %), la participation communale s'élève donc à 55 041,04 €, selon la fiche financière jointe.

Les crédits sont inscrits au budget 2026 voté en mars dernier.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le dossier définitif transmis par le Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados (SDEC ÉNERGIE), référence 20AME0111, relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication « Rue Claire Jouvet »,
- Considérant l'intérêt, tant en matière de sécurité que de valorisation paysagère et patrimoniale, de procéder à l'effacement des réseaux aériens dans cette rue,
- Considérant que la commune relève du régime d'aide B2 et bénéficie des aides spécifiques liées à la zone de qualité prioritaire (60 %) ainsi qu'à la résorption des fils nus (80 %),

Accusé de réception en préfecture
014-211401331-20260929-D26-63-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ÉNERGIE, sauf le câblage de télécommunication réalisé par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau, et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- De décider du paiement de sa participation par un fonds de concours (section d'investissement, uniquement pour les parties électricité et éclairage public), Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ÉNERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ÉNERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ÉNERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet, coût basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 3 891,30 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

MAIRIE DE HOULGATE (Calvados)

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20260929-D26-63-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026